



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 39260

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du lycée et de l'enseignement technologique. La réduction du nombre de matières du tronc commun, la diminution du nombre d'heures enseignées, le remplacement de l'aide individualisée en seconde par des heures de soutien assurées par des étudiants ou des surveillants sont autant de mesures annoncées qui préoccupent au plus haut point enseignants, parents et étudiants. Cette réforme n'est en fait que le prolongement d'une politique de restrictions budgétaires et de suppressions de postes. Face à ce constat particulièrement inquiétant pour l'avenir, la prise en charge et la réussite scolaire de nos étudiants, il lui demande de renoncer à cette réforme qui n'est encore qu'un prétexte pour réaliser des économies et affaiblir encore un peu plus l'enseignement public.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport à M. le ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39260

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 janvier 2009, page 28

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4623